

Mairie de Saint-Léon
14 Rte de Mondon,
33670 Saint-Léon
05 56 23 48 02
mairie-st-leon@wanadoo.fr
www.mairie-saintleon.fr

Procès-Verbal Séance du Conseil municipal du 27.04.2026

L'an **deux mil vingt-six**, le 27 avril à 19 heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de **Monsieur Nicolas TARBES, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/04/2026.

Etaient présents :

- Nadine DUBOS
- Jean-Bernard NIOTOU
- Marie-France QUESADA
- Jérôme NOUGARO
- Odile CADASSOU
- Ghislain COMELLI
- Gaëlle ASTORI
- Eduarda PEREIRA
- Tony JOUREL
- Ghislain COMELLI
- Nicolas TARBES

Absent représenté : Jean-Marc AYZE par Jean-Bernard NIOTOU
Secrétaire de Séance : Nadine DUBOS.

Début de la séance à 19h00

Approbation du dernier PV conseil municipal du 20 mars 2026 à l'unanimité.

Madame Nadine DUBOS a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT)

Mr le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal d'inscrire à l'ordre du jour de la présente séance une délibération complémentaire à la suite de la réception ce jour d'une demande de la Communauté de communes du Créonnais concernant la désignation des commissaires pour la commission intercommunale des impôts directs.

**D2026-14 : DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que conformément à l'article D1411-4 du Code général des collectivités territoriales les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (le cas échéant),

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le maire (ou son représentant),

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats,

Sont candidats au poste de titulaire :

M. NIOTOU Jean-Bernard

M. NOUGARO Jérôme

M. COMELLI Ghyslain

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme DUBOS Nadine

Mme QUESADA Marie-France

Mme PEREIRA Eduarda

Le conseil municipal, par :

- 11 voix POUR, VALIDE la composition de la CAO communale, soit :

Président : Monsieur TARBES Nicolas maire

Membres titulaires :

M. NIOTOU Jean-Bernard

M. NOUGARO Jérôme

M. COMELLI Ghislain

Membres suppléants :

Mme DUBOS Nadine

Mme QUESADA Marie-France

Mme PEREIRA Eduarda

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 11
Pour : 11 Contre : 00	Abstention : 00	

D2026-15 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de SAINT-LEON;

Vu le CFU 2025 de la commune de SAINT-LEON;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents de l'exercice 2025;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné Mr NIOTOU Jean-Bernard ;

Il est présenté le CFU 2025 définitif :

SAINT-LEON - SAINT-LEON - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	383 022,44	269 492,97	652 515,41
	Recettes réalisées (1)	B	206 425,83	275 025,03	481 450,86
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	377 121,06	442 900,83	820 021,89
	Dépenses réalisées (1)	E	331 662,63	216 167,96	547 830,59
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-125 236,80	58 857,07	-66 379,73
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-5 901,38	173 407,86	167 506,48
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-131 138,18	232 264,93	101 126,75
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-131 138,18	232 264,93	101 126,75

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2025 définitif de la commune de SAINT-LEON.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 10
Pour : 10 Contre : 00	Abstention : 00	
D2026-16 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
- Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 58 857,07€
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT

Poste comptable 033025 SGC Castres Gironde Creon

Budget Collectivité 43100 - Saint léon

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

	RESULTAT ANTERIEUR	AFFECTATION AU C/ 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	INTÉGRATION DE RÉSULTATS OPÉRATION DISSOLUTION	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-5 901,38 €		-125 236,80 €	0,00 € 0,00 €	0,00 €	0,00 €	-131 138,18 €
FONCT	179 309,24 €	5 901,38 €	58 857,07 €			0,00 €	232 264,93 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12		232 264,93 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		131 138,18 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		R002 101 126,75 €
Total affecté au c/ 1068 :		131 138,18 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		D002 0,00 €
D001	RESULTAT REPORTE	131 138,18 €
R001	RESULTAT REPORTE	0,00 €

Considérant l'affectation du résultat présenté, le conseil municipal après en avoir délibéré par 10 voix pour, à l'unanimité,

- APPROUVE l'affectation de résultat 2025 définitif de la commune de SAINT-LEON.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 11
Pour : 11 Contre : 00	Abstention : 00	

D2026-17 : VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de références, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, a été de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux pour l'année 2026.

FIXE le montant des impositions directes à mettre en recouvrement pour le budget primitif de l'exercice 2026 à :

	Taux de 2025	Taux de Référence 2026	Taux Votés 2026	Bases imposition Prévisionnelles 2026	Produit
Taxe foncière bâtie (TFB)	32,62	32,62	32,62	240 700	78 516 €
Taxe foncière non bâties (TFNB)	54,28	54,28	54,28	16 500	8 956 €
Taxe d'habitation (TH)	14,25	14,25	14,25	15 200	2 166 €
				TOTAL	89 638 €

- L'état n° 1259 est annexé à cette délibération.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 11
Pour : 11 Contre : 00	Abstention : 00	

D2026-18 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle la liste des associations communales qui ont bénéficié des subventions en 2025 et propose pour l'année 2026 :

- A.C.C.A. St-Léon 500 €
- Comité des fêtes 500 €
- Amicale des anciens combattants de l'Artolie 100 €
- Club Amitié et Bonne Humeur 500 €

Total..... 1 600 €

Après en avoir délibéré sans les voix (abstention) de Monsieur Bernard NIOTOU (membre actif de l'ACCA) et sans les voix de Monsieur JOUREL Tony (membre actif du Comité des Fêtes).

Le Conseil municipal **DÉCIDE** d'attribuer les subventions à :

- DECIDE d'inscrire 1 600 € au budget primitif de 2026 et de l'imputer sur le compte 65748 « subventions de fonctionnement autres personnes de droit privé ».

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 8
Pour : 8	Contre : 00	Abstention : 3

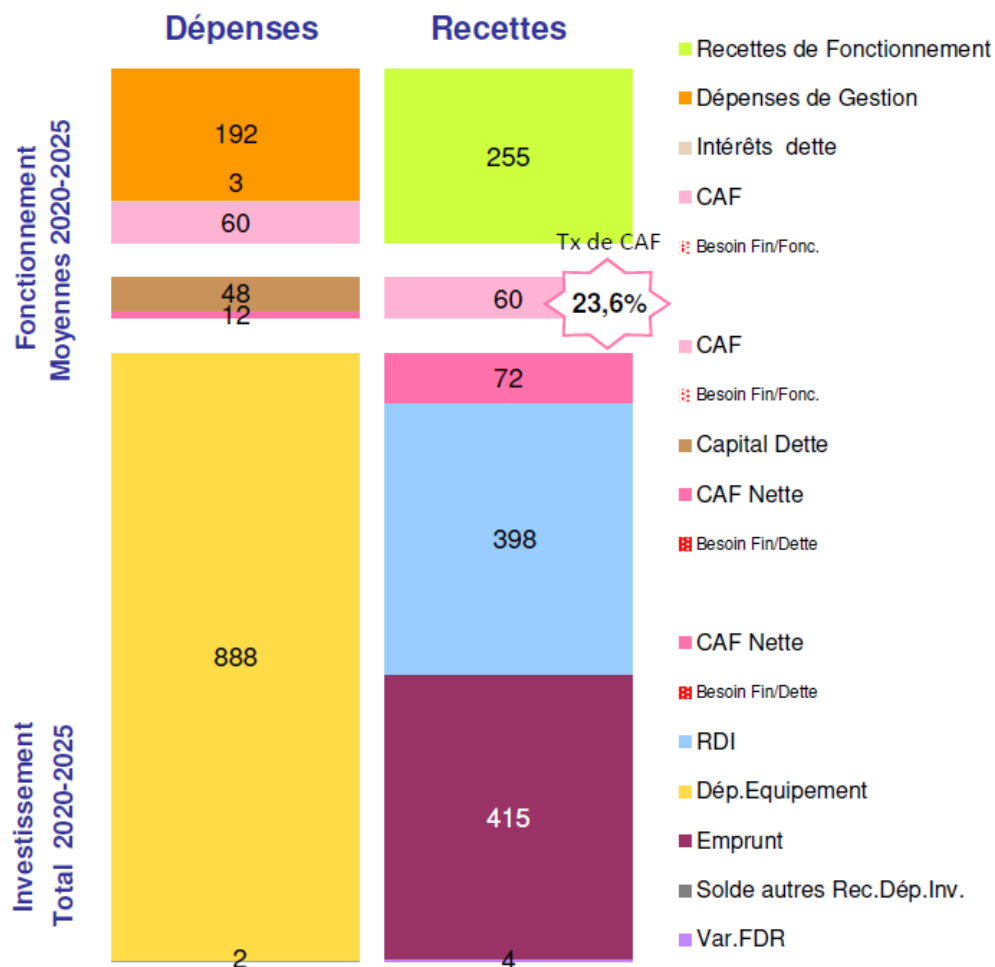
Avant tout, Mr le Maire et Mme la première adjointe en charge du budget font part en ce début de mandat, d'une analyse financière rétrospective sur la période passée 2020/2025.

Analyse financière de la commune de Saint-Léon :

Sur les dernières années, la situation financière de la commune est globalement solide. Nous dégageons une capacité d'autofinancement d'environ 60 000 euros par an, soit près de 24 % de nos recettes. Ce niveau est élevé et supérieur aux seuils généralement observés. Cela nous a permis de mener un programme d'investissement important, de près de 900 000 euros sur la période, soit environ 2 700 euros par habitant. À titre de comparaison, les communes de même taille se situent autour de 1 000 euros par habitant. Nous avons donc investi nettement au-dessus de la moyenne.

Pour financer ces projets, la commune a eu recours à l'emprunt, tout en conservant un niveau d'endettement maîtrisé. Notre dette s'élève à environ 209 000 euros, soit 681 euros par habitant, avec une capacité de remboursement d'environ 3 ans, ce qui est très confortable. Nous avons également fait le choix, pour partie, d'emprunter sur des durées courtes. Par exemple, un emprunt de 190 000 euros a été contracté sur 5 ans à un taux de 1,96 %, ce qui permet de limiter fortement le coût des intérêts et de ne pas alourdir la dette dans le temps. Ce choix a toutefois une conséquence : les remboursements sont plus élevés à court terme. En 2025, nous remboursons près de 123 000 euros de capital, ce qui explique une baisse temporaire de notre épargne disponible.

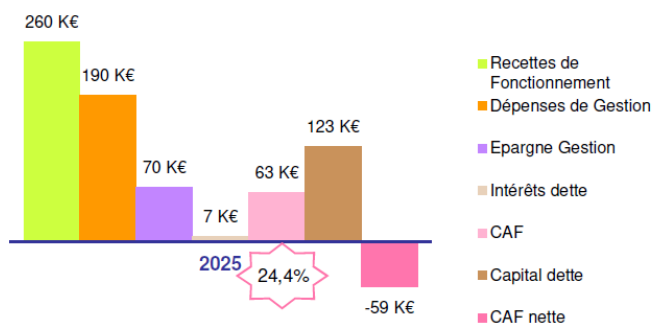
L'équilibre financier 2020-2025 de la commune (K€)



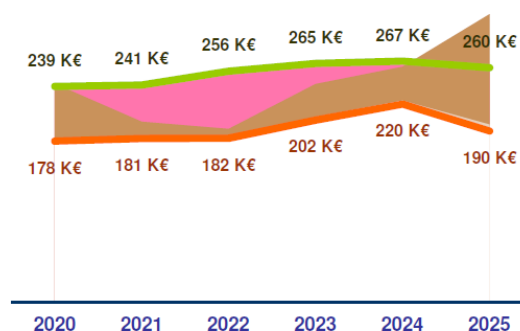
Cette situation reste maîtrisée grâce à nos réserves. Le fonds de roulement s'élève encore à environ 100 000 euros, soit près de six mois de dépenses de fonctionnement, ce qui constitue un niveau confortable.

Sur l'autofinancement :

L'autofinancement de l'exercice 2025



L'évolution de l'autofinancement



Sur le plan fiscal, nous observons une progression des recettes, mais sans augmentation des taux. Cette évolution est principalement liée à la hausse des bases fiscales, phénomène observé

au niveau national. Notre niveau de fiscalité reste globalement dans la moyenne, ce qui signifie que nous conservons des marges de manœuvre.

En résumé, la commune a fait le choix d'investir fortement tout en maîtrisant sa dette et en limitant son coût. Cette stratégie est pertinente, mais elle suppose désormais une phase de stabilisation afin de reconstituer progressivement nos marges financières et sécuriser nos prochains investissements pour le mandat 2026/2032.

Concernant le budget primitif 2026 :

Il est présenté les éléments budgétaires généraux :

Type de budget : Budget principal – instruction comptable **M57**

- **Exercice :** 2026
- **Modalité de vote :** vote par chapitre (fonctionnement et investissement)
- **Pas d'autorisations de programme (AP) ni d'autorisations d'engagement (AE)**

Résultats de l'exercice précédent (2025)

- **Résultat global cumulé :**
 - **Fonctionnement :** +232 264,93 €
 - **Investissement :** -131 138,18 €
- **Excédent de fonctionnement repris en 2026 : 101 126,75 €**
- **Aucun reste à réaliser** en dépenses ou recettes.

L'Équilibre général du budget 2026 est :

- **Total du budget : 662 023,16 €**
 - **Fonctionnement :**
 - Dépenses : 364 266,98 €
 - Recettes : 364 266,98 €
 - **Investissement :**
 - Dépenses : 297 756,18 €
 - Recettes : 297 756,18 €

Mr le Maire aborde les orientations budgétaires préalablement débattues en Conseil municipal et précise l'importance de dégager de nouvelles marges de manœuvre pour la commune. Dans un contexte marqué par des contraintes financières durables sur les collectivités locales – hausse des coûts de l'énergie, évolution des charges obligatoires, incertitudes et baisses sur les dotations de l'État, la commune de Saint-Léon a fait le choix d'une stratégie de gestion prudente.

Le budget primitif 2026 s'inscrit ainsi dans une volonté politique claire de maîtrise budgétaire, non par logique de restriction, mais afin de préserver les capacités d'action de la commune sur le moyen et le long terme.

Cette approche repose sur un principe simple :

Gérer avec rigueur aujourd'hui pour conserver des marges de manœuvre demain.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement constitue, à ce titre, un levier essentiel de souveraineté budgétaire. Elle permet à la commune :

- de dégager une capacité d'autofinancement,
- de financer ses projets sans dépendre excessivement de l'emprunt,
- et de sécuriser l'équilibre financier futur, au bénéfice des générations à venir.

Cette orientation budgétaire est également un choix de responsabilité vis-à-vis des habitants. Elle traduit la volonté municipale de ne pas faire peser l'ajustement budgétaire sur la fiscalité locale, tout en maintenant un niveau de service public adapté aux besoins de la population et en poursuivant les investissements indispensables à l'entretien et à la valorisation du patrimoine communal.

Le budget 2026 n'est donc pas un budget d'attentisme, mais un budget de consolidation :

- il renforce la solidité financière de la commune,
- maintient une capacité d'intervention,
- et garantit que chaque euro engagé le soit de manière utile, proportionnée et soutenable.
- traduit une double ambition :
 - **assurer une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement**, dans un contexte financier contraint,
 - **poursuivre les investissements nécessaires à l'entretien, à la modernisation et à la sécurité du patrimoine communal**, sans alourdir la fiscalité locale.

➡ Ce budget est présenté **à l'équilibre**, conformément aux obligations légales, et tient compte des résultats positifs de l'exercice précédent.

1. La section de fonctionnement : une gestion maîtrisée et responsable

La section de fonctionnement concerne les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement quotidien de la commune (charges courantes, personnel, services à la population).

Pour l'année 2026, la commune engage un **effort marqué de réduction des charges**, notamment sur deux postes majeurs :

✓ Charges de personnel

- Les dépenses de personnel sont **stabilisées mais bien réduites** par rapport aux exercices précédents. La réorganisation des services engagée début 2025 se confirme concrètement sur l'exercice 2026. Cet effort est réalisé **sans remettre en cause la continuité du service public**, grâce à une organisation plus efficiente et une gestion prudente des effectifs.

✓ Charges de gestion courante

- Les dépenses liées aux fournitures, contrats de services, énergie, entretien courant et prestations diverses sont **en baisse globale**.
- Cette diminution résulte :
 - de la **renégociation engagée et non terminée de certains contrats**,
 - d'une **sobriété accrue dans les dépenses** du quotidien.
 - d'une meilleure anticipation des besoins.

➡ **Objectif : préserver la capacité financière de la commune tout en maintenant la qualité des services rendus aux habitants.**

Un fonctionnement solide permettant l'autofinancement :

Grâce à cette gestion rigoureuse :

- la commune dégage une **capacité d'autofinancement de 120 556 €**,
- ce montant est **transféré vers la section d'investissement**, permettant de financer une part significative des projets sans recours excessif à l'emprunt.

Concernant la section d'investissement : poursuivre la modernisation de Saint-Léon ;

Mr la maire rappelle les priorités et orientations budgétaires qui avaient été retenues en mars dernier :

- La mise en place d'un système public de vidéo-protection au titre de la sécurisation du domaine public.
- La rénovation thermique du système de chauffage de la Mairie (transition énergétique).
- Les travaux de remaniement et étanchéité, velux du loyer maison communale.
- Petit équipement mobilier salle des fêtes, tables.
- Renouvellement barrières de sécurité pont de Pegneyre et reprise, pépite parvis mairie.
- L'acquisition d'un véhicule technique, petit camion benne.

La section d'investissement concerne les dépenses destinées à **améliorer durablement le patrimoine communal** et le cadre de vie des habitants. **Un programme d'investissement**

maîtrisé, pour 2026, les **dépenses travaux d'investissement s'élèvent à 166 618 €**, financées par :

- l'autofinancement communal,
- des subventions d'Etat DETR,
- des ressources propres (FCTVA, taxe d'aménagement),
- sans augmentation significative de l'endettement.

Mr le Maire rappelle les principaux investissements prévus en 2026, la commune de Saint Léon inscrit

Détail des investissements par nature :

- Aménagements publics pour 6 635,68 €
Travaux ciblés sur les installations de voirie et aire de loisirs: 6 635,68 €
Une plateforme de jeux ping-pong et des barrières de sécurité voirie sont prévus.
- Bâtiments communaux et patrimoine foncier – 66 760,42 €
 - ♦ Terrains nus – 53 348,62 €, Opérations foncières inscrites au patrimoine communal.
Cet investissement participe à la structuration du patrimoine communal et constitue un levier stratégique à long terme, offrant à la commune des possibilités futures (aménagement, réserve foncière, projets communaux).
- ♦ Installations générales, agencements et aménagements – 13 411,80 €
 - Améliorations diverses des bâtiments communaux.
Ces travaux visent :
 - l'amélioration énergétique de la mairie par la pose du Clim réversible
 - l'équipement de la salle des fêtes, l'achat de nouvelles tables et d'une buvette au profit des associations.
- Matériel et équipements techniques – 37 650 €
 - ♦ Matériel et outillage technique – 7 000 €
 - Acquisition d'un véhicule technique petit camion plateau d'occasion, nécessaire aux services municipaux.
- Ce renouvellement ciblé permet :
 - d'améliorer les conditions de travail,
 - de renforcer l'autonomie des services,
 - de réduire le recours à des prestations extérieures.
- ♦ Autres installations, matériel et outils techniques – 21 650 €
Cet investissement contribue à la sécurisation de la commune par un système de vidéo protection, ainsi qu'un équipement de vidéo projection dans la salle des fêtes en adaptant les moyens matériels aux besoins réels du terrain.
- ♦ Matériel informatique – 1 456,90 €
 - Renouvellement poste de travail, modernisation de matériel informatique. Il s'agit d'un investissement indispensable, face à l'obsolescence du matériel, garantissant le bon fonctionnement administratif, licences des systèmes d'exploitation et anti-virus, afin de sécuriser les outils de travail et accompagner la modernisation des pratiques communales.
- ▢ Études et préparation de projets – 3 360 €
 - Études préalables voiries pour les prochains programmes, en AMOA, nécessaires à la préparation de projets futurs. Ce poste illustre une gestion anticipée afin de :
 - préparer les décisions,
 - sécuriser les choix techniques et financiers,
 - éviter des erreurs coûteuses en phase de réalisation

Les choix d'investissement 2026 traduisent une ligne claire et la commune conserve ainsi :

- une capacité de décision future,
- une dette maîtrisée,
- et une marge de manœuvre financière, indispensable pour faire face aux aléas à venir

La commune **n'engage pas de nouveaux projets lourds.**

Les investissements sont **ciblés, utiles et proportionnés**, en cohérence avec la taille de la commune. Le remboursement de la dette est **entièrement couvert par les ressources propres**, garantissant une situation financière saine.

En conclusion, le budget primitif 2026 de Saint-Léon repose sur trois principes fondamentaux :

- ✓ **Rigueur dans la gestion quotidienne,**
- ✓ **Priorité donnée à la maîtrise des charges,**
- ✓ **Investissement raisonné au service du cadre de vie des habitants.**

Il permet à la commune :

- de **préserver son équilibre financier,**
- de **financer ses projets sans fragiliser l'avenir,**
- et de **continuer à offrir des services de qualité**, dans un esprit de responsabilité et de transparence.

D2026-19 : ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2026

Les chapitres sont présentés en séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;
Vu le projet du budget primitif présenté par Monsieur le Maire de SAINT-LEON pour l'exercice 2026 qui s'équilibre ainsi qu'il en suit en dépenses et en recettes :

SAINT-LEON - SAINT-LEON - BP (projet de budget) - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	166 618,00	297 756,18
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 131 138,18	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		297 756,18	297 756,18
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	364 266,98	263 140,23
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 101 126,75
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		364 266,98	364 266,98
TOTAL DU BUDGET (4)		662 023,16	662 023,16

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	112 683,86	0,00	101 200,50	101 200,50	101 200,50
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	67 500,00	0,00	67 400,00	67 400,00	67 400,00
014	Atténuations de produits	14 640,00	0,00	14 640,00	14 640,00	14 640,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	56 320,50	0,00	55 526,56	55 526,56	55 526,56
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		251 144,36	0,00	238 767,06	238 767,06	238 767,06
66	Charges financières	7 073,91	0,00	4 943,92	4 943,92	4 943,92
67	Charges spécifiques (3)	126,56	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		258 344,83	0,00	243 710,98	243 710,98	243 710,98

023	Virement à la section d'investissement (4)	180 000,00		116 000,00	116 000,00	116 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	4 556,00		4 556,00	4 556,00	4 556,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		184 556,00		120 556,00	120 556,00	120 556,00

TOTAL	442 900,83	0,00	364 266,98	364 266,98	364 266,98
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	364 266,98
--	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 450,00	0,00	11 116,23	11 116,23	11 116,23
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	37 203,97	0,00	27 200,00	27 200,00	27 200,00
731	Fiscalité locale	101 022,00	0,00	102 709,00	102 709,00	102 709,00
74	Dotations et participations (3)	117 917,00	0,00	111 055,00	111 055,00	111 055,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	11 900,00	0,00	11 060,00	11 060,00	11 060,00
Total des recettes de gestion courante		269 492,97	0,00	263 140,23	263 140,23	263 140,23
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		269 492,97	0,00	263 140,23	263 140,23	263 140,23

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	269 492,97	0,00	263 140,23	263 140,23	263 140,23
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	101 126,75
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	364 266,98
--	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	10 702,00	0,00	3 360,00	3 360,00	3 360,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	9 714,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	577 529,45	0,00	103 503,00	103 503,00	103 503,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		597 945,45	0,00	106 863,00	106 863,00	106 863,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	124 931,61	0,00	59 755,00	59 755,00	59 755,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		124 931,61	0,00	59 755,00	59 755,00	59 755,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		722 877,06	0,00	166 618,00	166 618,00	166 618,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	722 877,06	0,00	166 618,00	166 618,00	166 618,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	131 138,18
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	297 756,18
---	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	79 805,06	0,00	11 007,00	11 007,00	11 007,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	98 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		177 805,06	0,00	11 007,00	11 007,00	11 007,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	14 000,00	0,00	34 300,00	34 300,00	34 300,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	5 901,38	0,00	131 138,18	131 138,18	131 138,18
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	760,00	0,00	755,00	755,00	755,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		20 661,38	0,00	166 193,18	166 193,18	166 193,18
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		198 466,44	0,00	177 200,18	177 200,18	177 200,18

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	180 000,00		110 000,00	110 000,00	110 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	4 550,00		4 550,00	4 550,00	4 550,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		184 550,00		120 550,00	120 550,00	120 550,00

TOTAL	383 022,44	0,00	297 756,18	297 756,18	297 756,18
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00

=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					297 756,18

La présentation détaillée du Budget Primitif 2026 n'appellent pas d'autres débats et questions, Mr le maire propose de passer à son approbation :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ADOPTE à l'unanimité la présentation du budget 2026.

Nbre de conseillers en exercice : 11 Pour : 11 Contre : 00	Présents : 10 Abstention : 00	Votants : 11
---	--	---------------------

D2026-20 : DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La Communauté de Communes du Créonnais doit instituer une Commission intercommunale des impôts directs (CIID) conformément aux articles 1650 A, et 346 à 346 B du code général des impôts

La commission intercommunale des impôts directs est une instance obligatoire dans chaque communauté soumise au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

La CIID joue un rôle consultatif auprès de l'administration fiscale, principalement pour l'évaluation des valeurs locatives des locaux professionnels et d'autres biens, ce qui impacte la fiscalité directe locale (taxe sur le foncier bâti, cotisation foncière des entreprises, etc.).

Elle est composée de onze membres permanents : le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué) et dix commissaires titulaires (ainsi que des suppléants en nombre égal).

Ils sont désignés par le directeur départemental des finances publiques, dans les deux mois de l'installation de l'assemblée de l'EPCI, sur la base d'une liste de contribuables dressée par l'EPCI, sur proposition des communes.

La commission intercommunale des impôts directs est composée de onze membres : le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou un vice-président délégué ; et dix commissaires.

Les commissaires doivent être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ; avoir au moins 25 ans ; jouir de leurs droits civils ; être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ; être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

La commune de SAINT-LEON membre de la communauté de communes du Créonnais doit désigner trois commissaires.

Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :

- Mr PUYAU Hervé Mr QUINIOU Briec et Mme MASSIEU Micheline

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 10 voix pour, à l'unanimité,

- APPROUVE les commissaires cités pour le compte de la commune.

-

- Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 11
Pour : 11 Contre : 00	Abstention : 00	

Informations diverses :

- Dates à retenir :
 - 8 mai : Cérémonie du souvenir à 12H30 devant monuments aux morts
 - 8 mai : Repas de l'ACCA à 13H00 à la Salle des Fêtes de SAINT-LEON
 - 30 mai : Séminaire des élus de la CDC de 9h à 14h Salle des fêtes de SAINT-LEON
 - 4 & 5 juin : préparation fêtes de la bière artisanale
 - 6 Juin : fête de la bière artisanale.
- Mission d'accompagnement à la fiscalité locale – Convention intercommunale avec société Ecofinance => Campagne pedestre du 11 au 13 mai 2026 pour vérification des locaux classés insalubres et sans confort => Réalisation d'un relevé photographique des logements classés en catégories 6M à 8 dites « insalubres » // communication à prévoir
- Cession EPFNA/Commune de SAINT-LEON :
 - Projet d'acte de cession définitive des parcelles 1007-1008 et 1010 à la commune de SAINT-LEON pour un montant de 53 348,62€
 - Parcelles autour atelier communal
 - Acte prévu pour signature acquisition le 01/07/2026.

L'ordre du jour étant épuisé, n'appelle pas de questions, la séance est levée à 21h10

Le Maire, Nicolas TARBES

Le secrétaire de séance, Mme Nadine DUBOS



Le Maire
Nicolas TARBES



N. DUBOS